

Travaux electrique location

Par doriane78, le 27/03/2012 à 19:09

Bonjour,

Suite à une panne d'électricité dans l'appartement que je loue, j'ai fait intervenir une société de dépannage qui a effectuer le remplacement de 2 disjoncteurs HS.

J'ai envoyé la facture au propriétaire qui refuse de la prendre en charge car ces frais n'étaient pas prévus . (N'ayant pas les coordonnées téléphoniques du propriétaire je n'ai pu le prévenir avant la réalisation des travaux)

A qui incombe la prise en charge de cette facture?

Par cocotte1003, le 27/03/2012 à 20:18

Bonjour, c'est celui qui commande les travaux qui doit les payer, en conséquence c'est à vous de régler. Les coordonnées de votre bailleur figure sur le bail, il fallait lui envoyer une Lrar pour lui demander de faire effectuer la réparation, cordialement